



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER DE LA BROYE
ET DU NORD-VAUDOIS

**par l'Etat de Vaud – Direction générale de l'environnement (DGE)
pour la mise à ciel ouvert du Ruisseau du Flon.**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés :

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de La Broye-Vully
EXPROPRIÉS

Commune de Valbroye
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
– Valbroye la Commune, Granges-près-Marnand	1428.—
– NEY Daniel	280.—
– FREYMOND Mathieu	256.—

Le 19 avril 2024

Le Conservateur du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER DE LA BROYE
ET DU NORD-VAUDOIS

par la Commune de Sainte-Croix.

**pour la construction d'un mur de soutènement au lieu-dit «La Vilette»
et transfert de surfaces nécessaires au domaine public.**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés :

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District du Jura-Nord vaudois

Commune de Sainte-Croix

EXPROPRIÉS

Indemnités

**Fr.
à payer
par
l'expropriant**

– PHILIPONA Julien

588.—

Le 19 avril 2024

Le Conservateur du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**